

RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00208
Numéro SIREN : 878 988 963
Nom ou dénomination : BODYCULT

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001226

BODYCULT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 45 avenue de Saintignon
54400 LONGWY

RCS VAL DE BRIEY 878 988 963

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 30 juin,
A 16 heures,
Au siège social à LONGWY,

La soussignée Aurélie ZORZETTIG associée unique de la société **BODYCULT**, société par actions simplifiée, au capital de 5 000 euros,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Aurélie ZORZETTIG associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la dissolution anticipée ou non de la Société,
- la mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 38 093,86 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 38 093,86 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	38 093,86 euros
En totalité au poste « Report à nouveau »	- 38 093,86 euros
Qui s'élève ainsi à	- 38 093,86 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 33 093,86 euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, les capitaux propres qui s'élèvent à – 33 093,86 euros pour un capital de 5000,00 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-28 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicités prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2022.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que, s'agissant du premier exercice, il n'a pu être procédé à aucune distribution de dividendes.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et Madame ZORZETTIG, Présidente, à savoir :

- Convention de compte courant

Les avances consenties par Madame Aurélie ZORZETTIG à la société et inscrites en comptes d'associé s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 62 211,16 euros.

Cette avance en compte courant n'a pas été rémunérée.

- Frais de missions et réceptions

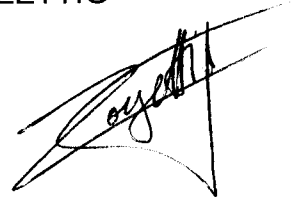
La société a pris en charge des frais de missions et réceptions pour un montant total de 29,97 €.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
Aurélie ZORZETTIG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zorzettig', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.